

DEMANDE D'INSCRIPTION AU BARREAU D'ANGERS

Article 98 du décret du 27 novembre 1991

- Envoyer votre dossier papier à l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers **par courrier** à l'adresse suivante :

*Maison de l'Avocat
4 Avenue Pasteur
BP 43079
49017 Angers Cedex 2*

- Déposer votre demande d'inscription sur le portail Barôtech <https://portail.barotech.fr/> et sélectionner « s'inscrire ».



A réception de votre demande Barôtech, vous recevrez un accusé réception dans lequel vous serez invité à déposer vos pièces au format numérique dans votre demande Barôtech.

🔔 **Le dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.**

PIECES A TRANSMETTRE A L'APPUI DE LA DEMANDE

- ☐ Demande formulée par écrit au Bâtonnier sollicitant votre admission à la prestation de serment et votre inscription au Barreau d'Angers sous le bénéfice de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991 (préciser les dispositions du paragraphe vous concernant)
- ☐ Justifier le fondement de votre demande en présentant tous les documents nécessaires en ce qui concerne tant les conditions mentionnées à l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 que les obligations définies à l'article 27 de la même loi
- ☐ Attestation sur l'honneur à remplir impérativement (ci-dessous)
- ☐ 2 attestations de moralité de tiers (hors famille)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité
- ☐ Copie des diplômes ou attestation de réussite Master – Maîtrise – Doctorat
- ☐ Casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- ☐ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois au format CNI
- ☐ 1 chèque de 900 euros à l'attention de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers (les frais de gestion de dossier ne seront pas restitués en cas de décision défavorable ou de retrait de votre demande)

NB – Si la décision rendue par le Conseil de l'Ordre vous est favorable, vous devrez prendre contact avec l'Ecole Des Avocats de votre choix afin de présenter l'examen de déontologie prévu par le décret n° 2012-441 en date du 3 Avril 2012.

Ensuite de votre réussite à l'examen de déontologie, vous serez alors admis(e) à Prêter Serment dès lors que vous justifierez d'une domiciliation professionnelle et il vous sera demandé des pièces complémentaires en vue de votre inscription au Tableau de l'Ordre.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Demeurant

.....

.....

Déclare sur l'honneur :

1. N'avoir pas fait l'objet :

- de condamnation pénale ou de poursuites judiciaires pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- de sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation en raison de faits de même nature,
- de faillite personnelle ou d'une autre interdiction,
- d'une mesure de tutelle ou d'administration légale.

2. Ne pas avoir déposé de dossier dans un autre Barreau ou avoir fait l'objet d'une décision de rejet d'inscription.

M'engage à aviser sans délai le Bâtonnier de toute éventuelle procédure engagée à mon encontre.

Fait à

Le

Signature

.